

LES PROGRES DE LA FORESTERIE SOCIALE ET COMMUNAUTAIRE AU GABON

Vermeulen Cédric¹, Meunier Quentin², Moumbogou Carl³, Tiveau Daniel⁴, Bracke Charles⁵

¹Université de Liège, Faculté de Gembloux ABT, Département BIOSE. cvermeulen@ulg.ac.be

²Projet DACEFI, Nature plus, Libreville, Gabon

³Projet DACEFI, WWF-CARPO, Libreville, Gabon

⁴WWF-CARPO, Yaoundé, Cameroun

⁵Nature plus, Belgique

Résumé

Depuis plus de dix ans, le Gabon s'est doté de lois forestières riches en promesses quant à la gestion sociale des massifs forestiers par les populations locales, à travers le concept de « forêt communautaire ». C'est dans ce cadre que s'est inscrit le projet Union Européenne DACEFI, projet mis en œuvre de 2010 à 2014 à travers un partenariat entre le Ministère en charge des Forêts, le WWF, l'association sans but lucratif belge Nature+ et le Laboratoire de foresterie tropicale et subtropicale de Gembloux Agro-Bio Tech.

L'objectif était de développer la foresterie sociale et communautaire sur les plans technique, institutionnel et organisationnel. Les équipes du projet ont développé des concepts et méthodes innovantes adaptées aux contextes socio-économiques locaux. La mise en place d'un cadre réglementaire a permis la création des premières forêts communautaires du Gabon, tandis que le renforcement de capacités au niveau des communautés a permis une autonomisation et une responsabilisation nécessaire à la mise en œuvre des premiers plans simples de gestion.

DACEFI en chiffres, c'est une centaine de villages sensibilisés depuis le début du projet, 16 sites partenaires accompagnés, 8 associations villageoises reconnues et formées, 7 communautés activement engagées dans la création d'une forêt communautaire, plus de 10 écoles et plusieurs centaines d'élèves primaires sensibilisés sur la gestion durable, 10 textes de loi rédigés ou révisés pour la mise en place du cadre réglementaire régissant les forêts communautaires au Gabon, une clé de répartition des revenus construite, accompagnée d'outils ludiques pour sa mise en place et sa compréhension et enfin plus de 10 000 plants d'arbres produits en pépinières et des dizaines de sites enrichis. Un film a également été produit qui sera présenté séparément au congrès.

Keywords: foresterie sociale - foresterie communautaire - gestion participative – gestion forestière - Gabon - Afrique centrale

Introduction, portée et objectifs

La notion de foresterie communautaire est apparue au Gabon dans le code forestier promulgué en 2001. Les sept articles consacrés à la foresterie communautaire annonçaient la possibilité pour une communauté villageoise de disposer d'un espace forestier dans lequel elle pourrait mener des activités. Mais sans décret d'application, la mise en œuvre de la loi était impossible. Dans ce contexte, le projet Développement d'Alternatives Communautaires à l'Exploitation Forestière Illégale (DACEFI), financé par l'Union européenne et mise en œuvre par le WWF, l'a.s.b.l. Nature+ et la Faculté de Gembloux ABT (Université de Liège, Belgique), est venu appuyer les institutions en charge des Forêts pour permettre la mise en place d'un cadre réglementaire adapté au contexte socio-économique rencontré dans le milieu rural gabonais. La première phase du projet (2006-2008) permettra de tester le concept de foresterie communautaire dans trois sites pilotes et de sensibiliser en retour les organes étatiques en charge de la gestion communautaire. La seconde phase (2010-2014), d'une plus grande ampleur, a eu pour objectif de proposer à l'Administration en charge des Forêts des textes de loi et de les tester dans plusieurs communautés et plusieurs régions du pays. En parallèle de cet appui institutionnel pour la création des premières forêts communautaires du Gabon, le projet a eu pour mission de développer les initiatives communautaires qui permettent le développement des villages. Il s'agit de promouvoir d'autres activités génératrices de revenus comme l'agroforesterie ou la valorisation des produits forestiers non ligneux (PFNL).

Méthodologie /approche

Le projet DACEFI a eu pour originalité de travailler à la fois avec les communautés rurales et avec les décideurs. L'action est à deux vitesses complémentaires, l'une institutionnelle, l'autre technique. Nous traiterons les deux approches distinctement, mais leur imbrication est indissociable, et sera argumentée dans les parties discussion et conclusion de cet article.

Sur le plan institutionnel

La viabilité du concept de foresterie communautaire est intimement liée à la capacité des administrations en charge des Forêts à maîtriser les enjeux de ces modes de gestion et à les gérer en circonstance. Le premier challenge était de faire émerger le terme « forêt communautaire » (FC) au sein d'une institution habituellement axée autour de la gestion de concessions forestières, dont les objectifs et les finalités sont diamétralement opposés à ceux des forêts villageoises. Communiquer et documenter l'expérience des sites pilotes est la première étape, qui précède la proposition de textes novateurs adaptés au contexte des sites d'étude. Les équipes du projet se sont principalement focalisées sur :

- la simplification des processus, afin de limiter le nombre d'étapes nécessaires à la création d'une FC ;
- la simplification technique de chacune des étapes, afin de garantir un niveau d'appropriation maximal et une reproductibilité aisée ;
- la décentralisation des processus de décision afin de garantir une fluidité et une transparence dans la chaîne d'action.

Sur le plan technique

Le premier prérequis à une foresterie communautaire efficace est l'adhésion au concept par les communautés locales. La mise en place d'un mode de gestion différent, quel qu'il soit, implique des changements qui affectent le système de production, les coutumes et les repères socio-économiques existants (mode d'accès aux ressources, partage des bénéfices, implication des femmes et des jeunes, etc.). Si un travail de fond préalable, qui prépare la communauté à ce changement, n'est pas consenti, les chances de succès de la forêt communautaire sont considérablement amoindries. Au-delà de la sensibilisation, il est donc nécessaire de développer des outils et des supports de communication qui permettent aux communautés d'une part de comprendre les enjeux de ce nouveau mécanisme de gestion, mais aussi et surtout de disposer des éléments qui leur permettront d'adhérer ou au contraire de s'opposer à ce type de gestion. Le projet DACEFI s'est efforcé de toujours laisser la communauté porteuse du projet de forêt communautaire de représenter son propre moteur de développement. Pour cela, l'équipe s'est focalisée sur :

- la vulgarisation des textes de loi, et la sensibilisation très large de centaines de communautés, pour ne travailler qu'avec celles vraiment résolues à tenter le concept de foresterie communautaire ;
- une approche méthodologique qui favorise les interactions et les processus décisionnels participatifs et consensuels ;
- une flexibilité dans le contenu du plan simple de gestion, qui permet aux communautés de choisir la vocation qu'elles donneront à leur espace communautaire.



Fig.1 : La cartographie participative, un outil d'aide à la décision qui favorise les consensus (photo : Carl Moumbogou).

Résultats

Sur le plan institutionnel

L'ensemble des actions, produits et supports du projet DACEFI¹ ont permis une indéniable conscientisation de l'administration par rapport aux objectifs et enjeux de la foresterie communautaire. Plusieurs évolutions institutionnelles notables ont été enregistrées au cours de la seconde phase du projet (Figure 2) avec entre autres (i) la création d'une Direction spécifique aux FC, (ii) l'adoption de plusieurs arrêtés concernant les FC (iii) la création d'une Agence d'Exécution des Activités de la Filière Forêt-Bois (AEAFFB), dont le premier mandat est le suivi de la mise en œuvre des FC, et (iv) l'attribution des premières FC du Gabon fin de l'année 2013.

D'autre part, et comme articulation entre les parties institutionnelles et techniques, les deux grandes premières étapes de la création d'une FC que sont la délimitation et la rédaction d'un plan simple de gestion, ont été considérablement simplifiées et adoptées dans des guides méthodologiques spécifiques. Ces méthodes sont à la portée des villageois, lesquels peuvent entreprendre par eux-mêmes et à leur rythme les prérequis techniques exigés de l'Administration. Cet aspect constitue certainement une avancée majeure, car dans d'autres pays, les communautés sont souvent dépendantes d'organismes tiers qui réalisent à leur place leurs dossiers de demande, les inventaires, et autres démarches.

Toutefois, si sur le plan technique un consensus a été trouvé pour la simplification des méthodes, toutes n'ont pas été sanctionnées par un texte de loi. Certains acquis restent donc fragiles, et peuvent être remis en question à tout moment. Le canevas de plan simple de gestion notamment n'a pas été ancré dans le cadre réglementaire et des dérives quant à son contenu pourraient facilement être observées, qui autoriseraient par exemple la sous-traitance, les engins lourds, l'exploitation en quelques années, toutes initiatives qui ruinerait l'idée même de foresterie sociale et communautaire.

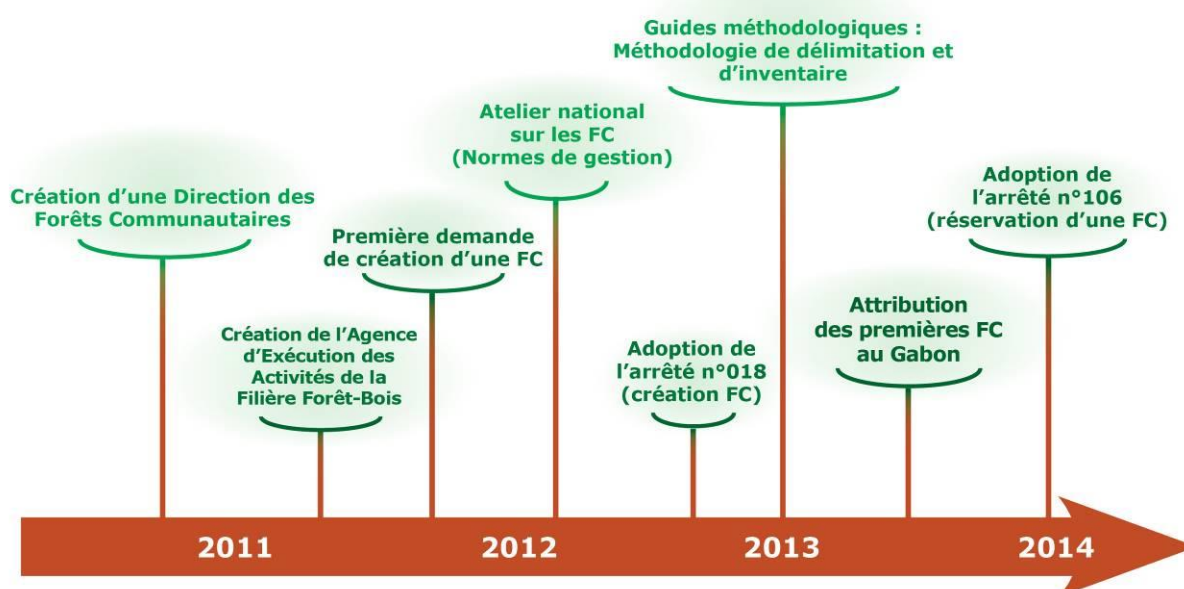


Fig. 2 : Evènements institutionnels majeurs en faveur des forêts communautaires durant les 4 dernières années au Gabon (source : Quentin Meunier).

¹ Disponible sur le site dédié [à ce lien](#).

Sur le plan technique

Les résultats des travaux menés dans les sites pilotes démontrent qu'il est nécessaire de renforcer les capacités des communautés en charge des FC. La responsabilisation et l'autonomisation sont deux préalables à la bonne mise en œuvre des opérations administratives et techniques induites par la FC. Si les mécanismes et les procédures ont été largement allégés et simplifiés par l'approche du projet, certaines pratiques de bonne gestion restent à promouvoir, et des formations sont nécessaires dans le domaine de la comptabilité, de la gestion et de l'exploitation et la valorisation des ressources. Toutes ces étapes induisent en outre un coût de mise en œuvre ou de suivi de la part de l'administration ou de la société civile qui n'est pas résolu à ce jour. Le projet DACEFI a appuyé 16 communautés dans le développement des activités communautaires et génératrices de revenus. Plusieurs hectares de bananeraies agroforestières ont été mis en place, près de 10 000 plants forestiers ont été produits et ont servi à l'enrichissement de jardins de case et de jachères. Plus d'une cinquantaine de formations dispensées à près de 800 villageois auront permis de significativement améliorer certaines pratiques agroforestières et de consolider d'autres acquis en perdition (transformation de certains PFNL) ou en devenir. L'emphase mise sur la valorisation locale du bois aura été la clé du succès de certaines communautés. Les populations rurales ne se positionnent plus en vendeur de grumes mais transforment et apportent une valeur ajoutée au bois, ce qui permet de générer des bénéfices au niveau local largement supérieurs à la vente de grumes, et génère des emplois locaux.

La même dynamique entreprise pour les PFNL permet aux communautés de disposer d'un panel élargi de revenus, certes saisonniers mais réguliers. La richesse créée localement permet d'une part une amélioration des conditions de vie, et d'autre part l'élévation du niveau de vie de chacun.



Fig. 3 : La formation pour l'autonomisation des communautés : une clé de la viabilité des FC au Gabon

Discussion

Plus de dix années après l'adoption des mesures légales sur les FC au Gabon, le concept est sorti de sa discrétion et a pris une plus grande ampleur. Il s'agit aujourd'hui d'un outil qui accompagne parfaitement les différentes politiques publiques menées depuis 2010 au Gabon, notamment la promotion d'une gestion durable des ressources naturelles et la lutte contre la pauvreté, deux piliers communs de la foresterie communautaire et des politiques de développement.

Au Gabon, les institutions ont ainsi très significativement évoluées en faveur de la promotion et de l'émergence de la foresterie communautaire dans le pays. Au niveau des communautés, les outils

développés ont démontré leur efficacité et les premiers exemples positifs sont enregistrés dans la première année de gestion des FC.

Le concept de foresterie communautaire promu par le projet, c'est à dire une gestion villageoise des ressources naturelles au rythme du village et de ses besoins, trouve tout son sens dans certaines communautés. Mais ce n'est cependant pas un schéma reproductible massivement sur l'ensemble du territoire. En effet, moins de 10% des communautés sensibilisées par le projet se sont engagées dans ce mode de gestion. Ce pourcentage reste à notre avis significatif pour conserver une Direction des Forêts Communautaires et un organe de suivi des initiatives locales au sein de l'administration, car ces FC génèrent une économie locale importante (à son échelle) et sont source notoire de développement rural.

Notons aussi que tant que les dernières avancées techniques et méthodologiques qui constituent l'originalité de l'approche gabonaise ne sont pas entérinées par un texte réglementaire (qui pourrait être un arrêté portant modalités de gestion en forêt communautaire par exemple), un risque important de dévoiement des FC est à craindre. En effet, certaines associations villageoises pourraient transformer leur forêt villageoise en petite concession forestière exploitée en fermage de manière industrielle. Ce cas a été observé récemment dans deux FC. Si les revenus sont en apparence conséquents et rapides, l'impact sur la ressource disponible est important et les bénéfices (rapportés au m³) engendrés par un prélèvement lourdement mécanisé sont bien moindres que ceux réalisés par une approche artisanale (car les coûts d'exploitation sont très élevés). De plus, les surfaces concernées, de petite taille, sont rapidement exploitées et les revenus « importants » des premières années sont rapidement nuls pour la décennie qui suit. Comme l'illustrent les expériences tirées d'autres pays, et notamment le Cameroun (Vermeulen *et al.*, 2006), ce schéma ne permet pas de développer significativement les communautés. Cette tendance est accentuée par le manque de compétences techniques et de capitaux au niveau des communautés qui, démunies, recherchent la facilité en faisant appel à des opérateurs économiques capables d'investir et d'exploiter leurs ressources (ligneuses ou non d'ailleurs, car ce même constat peut être fait pour l'exploitation de PFNL, de carrières, etc.). La question des formations révèle ici toute son acuité. Car si les formations ont montré leur pertinence au sein du projet DACEFI, et ont permis de créer des FC opérationnelles et autonomes, il n'est aujourd'hui pas prévu qu'un tel mécanisme d'accompagnement de proximité soit mis en place systématiquement par l'Administration en charge des Forêts.

Le renforcement de capacité est pourtant nécessaire si le souhait est de promouvoir une foresterie effectivement décentralisée. Concéder la gestion d'une portion forestière à une association villageoise implique que des outils adaptés lui soient proposés pour mener à bien sa mission. L'effort du gouvernement aujourd'hui consenti dans la promotion de ce système de gestion constitue donc une première étape fondamentale du processus. La seconde, qui est celle de l'accompagnement des communautés, reste à mettre en œuvre. Nous encourageons vivement les autorités gabonaises à la mettre en place, et ce dans un délai rapide afin de profiter du courant très positif véhiculé par la foresterie communautaire gabonaise, et avant que le concept ne soit détourné vers d'autres modes de gestion, prédateurs des ressources et sources d'inégalités sociales.

Les enjeux à venir pour les communautés et l'administration sont cependant encore de taille : intégrer dans le processus de gestion les minorités, les femmes, les jeunes (exclus pour l'instant des processus de décision, voir Boldrini *et al.*, 2014), apprendre la démocratie locale, la gestion des associations et des conflits, résoudre les conflits d'usage des terres et la fait que certaines communautés ne disposent d'aucun espace pour développer leur forêt communautaire (Morin *et al.*, 2014), développer un marché national du bois durable et l'intégrer dans le processus FLEGT, etc, etc.

Conclusions/perspectives

Ces dernières années, le Gabon a fait plusieurs bonds importants en faveur d'une gestion communautaire de ses ressources naturelles. Le pays vient de supplanter bien d'autres initiatives similaires en Afrique, et se positionne maintenant comme un des pays les plus avancés sur le sujet dans la sous-région. L'approche est novatrice, les principes ont été questionnés, retravaillés et optimisés pour que l'essence même du concept, la forêt villageoise pour le développement des villageois, puisse prévaloir. Les expériences terrain ont nourri les prises de décision au niveau institutionnel, lesquelles ont ensuite été testées à nouveau, en un processus itératif source d'innovations. Mais certaines balises doivent encore être posées pour que ces principes soient entérinés, appliqués, et puissent significativement permettre le développement des populations rurales.

La base de la foresterie communautaire est posée. Les expériences sont nombreuses et les témoignages suffisamment consistants pour permettre au Gabon, à travers la finalisation de son cadre réglementaire, d'opter pour le choix qui lui semble le plus opportun. Ce choix est d'importance pour le pays, mais aussi pour toute la région qui suit cette expérience de près. La République Démocratique du Congo, la République du Congo et la République Centrafricaine développent aujourd'hui ces mêmes approches dans leur code forestier et sont au travail pour la mise en place de leurs textes d'application. Nul doute que la foresterie communautaire gabonaise nourrira les réflexions des autres pays, pourvu que ce pays continue à représenter le bon exemple.

Acknowledgements

Les auteurs remercient les populations locales, l'administration forestière gabonaise, les équipes WWF et Natureplus, et enfin l'Union Européenne, bailleur du projet DACEFI.

References

Boldrini, S., Meunier, Q., Gillet, P., Angone, R., & Vermeulen, C. (2014). The role of the youth in community forestry in Gabon. *Nature et Faune*, 28(1), 56-59.

MORIN A., MEUNIER Q., MOUMBOGOU C., BOLDRINI S., VERMEULEN C., 2014. Entre permis forestier et permis minier, la difficile émergence des forêts communautaires au Gabon. *Parcs et Réserves*, 68 (4) : 16-22.

VERMEULEN C., VANDENHAUTE M., DETHIER M., EKODECK H., NGUENANG G.-M., DELVINGT W., 2006. De Kompia à Djolempoum : sur les sentiers tortueux de l'aménagement et de l'exploitation des forêts communautaires au Cameroun. *Vertigo*, 7 (1) : 1-8.